

Listes des délibérations de la séance du Conseil Municipal**10 décembre 2024**

| Numéro | Objet | Décisions |
|---------------|--|------------------|
| 4760 | Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 12 novembre 2024 | approuvée |
| 4761 | Décision modificative n°1 du budget principal | approuvée |
| 4762 | Autorisation donnée au maire pour le nouvel exercice à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) jusqu'à l'adoption du budget primitif | approuvée |
| 4763 | Demande de subventions pour les travaux de requalification de la partie haute de la route de Bourg | approuvée |
| 4764 | Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal | approuvée |
| | Questions diverses | |

Liste déposée sur le site internet de la commune de Dagneux le 18 décembre 2024

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 25

L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE
à dix-neuf heures

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

N°4762

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Audrey LOMBARD, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILIERE, Murielle VERGNAUD,
Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Olivier LAPIERRE, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Jean-Philippe PORCHERON, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE,

EXCUSE(E)S :

Madame Emmanuelle BARBARIN, donne procuration à madame Carole BOUTY,
Madame Armelle DUBSAY, donne procuration à monsieur Guillaume SALLERIN,
Monsieur Bernard HERITIER, donne procuration à madame Sandrine PEGUET,
Madame Aurélie RICHARD, sans procuration enregistrée à l'ouverture de séance,
Madame Virginie VALLIER, sans procuration enregistrée à l'ouverture de séance.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric MARCHE

OBJET : Autorisation donnée au maire pour le nouvel exercice à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) jusqu'à l'adoption du budget primitif VU l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

CONSIDERANT que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de

l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (c'est-à-dire la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif 2024, des décisions modificatives (DM) et des virements de crédits pris au cours de l'année 2024), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser ;

CONSIDERANT que le tableau suivant et son annexe fixent le montant des dépenses d'investissement qu'il convient d'autoriser à liquider :

| CHAPITRES (COMPTES EN ANNEXE) | CREDITS OUVERTS EN 2024 | ¼ DES CREDITS OUVERTS EN 2024 |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| D20 | 32 806,16 € | 8 201,54 € |
| D21 | 579 983,84 € | 144 995,96 € |
| D23 | 555 847,96 € | 138 961,99 € |

CONSIDERANT que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption ;

CONSIDERANT que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, pour le nouvel exercice budgétaire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans les conditions exposées ci-dessus et détaillées en annexe ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire des modalités d'application de cette mesure, notamment ceux nécessaires à sa mise en œuvre, et de la signature de tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Monsieur la secrétaire de séance,
Frédéric MARCHE



Publication faite le : **18 DEC. 2024**

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 25

L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE
à dix-neuf heures

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

N°4763

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Audrey LOMBARD, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILIERE, Murielle VERGNAUD,
Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Olivier LAPIERRE, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Jean-Philippe PORCHERON, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE,

EXCUSE(E)S :

Madame Emmanuelle BARBARIN, donne procuration à madame Carole BOUTY,
Madame Armelle DUBSAY, donne procuration à monsieur Guillaume SALLERIN,
Monsieur Bernard HERITIER, donne procuration à madame Sandrine PEGUET,
Madame Aurélie RICHARD, sans procuration enregistrée à l'ouverture de séance,
Madame Virginie VALLIER, sans procuration enregistrée à l'ouverture de séance.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric MARCHE

OBJET : Demande de subventions pour les travaux de requalification de la partie haute de la route de Bourg

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune a décidé la réalisation de travaux de requalification de la partie haute de la route de Bourg ;

CONSIDERANT que ces travaux comprennent la mise en œuvre d'enrobés drainants et la création de tranchées d'infiltration ;

CONSIDERANT que l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse peut accompagner financièrement les collectivités dans la réalisation de ces travaux tout en appliquant certaines règles d'attribution relatives aux surfaces drainées et au respect de montants plafonds pour ces travaux ;

CONSIDERANT qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| REQUALIFICATION DE LA PARTIE HAUTE DE LA ROUTE DE BOURG (2025) | | | |
|--|---------|---------------------|--------------|
| SOURCES | LIBELLE | MONTANT H.T. | TAUX |
| Fonds propres | | 408 135,50 € | 91 % |
| Emprunts | | | |
| Sous-total autofinancement | | 408 135,50 € | 91 % |
| Union européenne | | | |
| Etat - FIPD | | | |
| Etat – autre | | | |
| Conseil régional | | | |
| Conseil départemental | | | |
| Fonds de concours CC ou CA | | | |
| Autres : AERMC | | 39 640 € | 9 % |
| Total subventions publiques | | 39 640 € | 9 % |
| TOTAL GENERAL HT | | 447 775,50 € | 100 % |

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

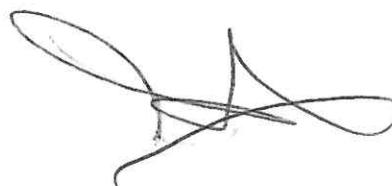
- D'ADOPTER le lancement des travaux de requalification de la route de Bourg et les modalités de financement qui s'y rapportent ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET



Monsieur la secrétaire de séance,
Frédéric MARCHE



Publication faite le : **18 DEC. 2024**

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

MAIRIE DE DAGNEUX

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :
Afférents au C.M : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 25

L'AN DEUX MIL VINGT ET QUATRE
à dix-neuf heures

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal.

Sous la Présidence de Jean-Christophe PEGUET, Maire de Dagneux,

N°4764

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carole BOUTY, Audrey LOMBARD, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Audrey THUILIERE, Murielle VERGNAUD,
Messieurs Nicolas BERTHET, Christian CHEVALIER, Vincent CREVAT, Alain DULAC, Pierre-Yves GERARD, Pascal GUERIN, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Olivier LAPIERRE, Frédéric MARCHE, Jean-Christophe PEGUET, Jean-Philippe PORCHERON, Guillaume SALLERIN, Jean-Marc VIGNE,

EXCUSE(E)S :

Madame Emmanuelle BARBARIN, donne procuration à madame Carole BOUTY,
Madame Armelle DUBSAY, donne procuration à monsieur Guillaume SALLERIN,
Monsieur Bernard HERITIER, donne procuration à madame Sandrine PEGUET,
Madame Aurélie RICHARD, sans procuration enregistrée à l'ouverture de séance,
Madame Virginie VALLIER, sans procuration enregistrée à l'ouverture de séance.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Frédéric MARCHE

OBJET : Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions ;
VU l'article L2121-23 Code général des collectivités territoriales qui impose au maire de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

Monsieur le maire en rend compte comme suit pour les alinéas suivants :

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Salle des bâtonnes :

Samedi 9 novembre : anniversaire - location du hall par un particulier dagnard pour un montant de 200 €

Salles Molière – Ronsard :

Jeudi 28 novembre : présentation d'une activité commerciale organisée par une conseillère commerciale AXA pour un montant de 60 €.

Parking Carré Tilleuls :

La location de place de stationnement est de 23€/mois.

Location de 2 places de stationnement n°86 et 87 au 1^{er} décembre 2024.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la limite de 300 000 € ;

Le droit de préemption urbain a été institué par le Conseil municipal en date du 26 mai 2014 sur l'ensemble des zones urbaines U et des zones d'urbanisation future au déterminées par le Plan Local d'urbanisme (PLU) adopté par le Conseil municipal en date du 10 janvier 2014.

Les DIA pour lesquelles le DPU n'a pas été mis en œuvre :

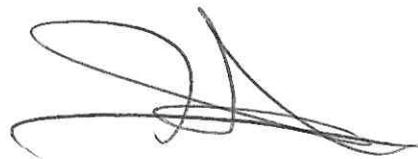
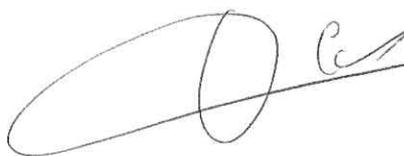
- Maison d'habitation et terrain, section B sous le n° 1803 sis 195 chemin Montchâtel ;
- Maison d'habitation et terrain, section AC sous le n° 456 sis 164 rue des Granges ;
- Maison d'habitation et terrain, section AC sous le n° 614 sis 183 rue Neuve ;
- Maison d'habitation et terrain, section B sous le n° 1599 sis 19 lotissement le Grand Châtel ;
- Échange de petit bout de terrain, section AB sous les n° 537 et 535, sis 66 rue des Lilas et les Plantées ;
- Maison d'habitation et terrain, section A sous les n° 522 et 558, sis 118 allée des Peupliers ;
- Bâtiment industriel et terrain, section AH sous le n° 1121, 1107 avenue des Prés Seigneurs ;

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,

Les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Monsieur la secrétaire de séance,
Frédéric MARCHE



Publication faite le : **1.8 DEC. 2024**